

Annexe 2

ÊTRE GARDIEN DE LA DÉMARCHE



Annexe 2

ÊTRE GARDIEN DE LA DÉMARCHE

Introduction

Le rôle du gardien de la démarche 3

Aide-mémoire



Introduction

Depuis quelques années, nous vivons dans une culture de concertation et de partenariat. L'idée que les organismes communautaires et les établissements publics d'un territoire travaillent ensemble n'est pas nouvelle. Cependant, ce qui a changé depuis les années 2000, c'est le recours de plus en plus fréquent à la concertation et la participation de nouveaux partenaires. En fait, la concertation est devenue une caractéristique du fonctionnement actuel des communautés. Cependant, malgré la popularité grandissante de la concertation, « sur le terrain », les organisations locales ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour bien se concerter et pour répondre aux besoins de la population.

En 2007, différentes organisations de la MRC Les Moulins ont constaté la place grandissante prise par la concertation. Ces organisations ont observé les impacts positifs et négatifs de la concertation sur leur travail de tous les jours. Ces réflexions ont été à l'origine de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Cette démarche a d'abord permis de dresser un portrait de la concertation sur le territoire. Par la suite, des moyens ont été identifiés pour mieux se concerter. Finalement, des outils pour les individus, les organisations, les lieux de concertation et le territoire ont été développés.

La présente annexe est un outil développé dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Il propose des outils au gardien de la démarche afin d'assurer le lien entre les lieux de concertation et la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ».

Principales questions auxquelles souhaite répondre cette annexe :

- Quel est le rôle du gardien de la démarche?
- Quelles sont les tâches dites « Incontournables » et « Selon la réalité du lieu de concertation » qui permettront d'animer la démarche au sein du lieu de concertation?

Comment utiliser les outils proposés dans cette annexe?

- Les outils proposés n'ont pas comme but d'uniformiser les pratiques de concertation. Ils visent plutôt à développer des réflexes qui permettront aux individus, aux organisations et aux lieux de concertation de mieux se concerter. Les outils ne doivent donc pas être considérés comme des procédures qui doivent être suivies à la lettre. Ces outils doivent, au contraire, être adaptés aux besoins et à la réalité des individus, des organisations et des lieux de concertation qui les utiliseront.
- Les outils proposés ne doivent pas alourdir les pratiques de concertation, mais plutôt les soutenir. Selon la situation, le contexte et l'expérience des individus, des organisations, des lieux de concertation, certains outils seront plus pertinents ou plus utiles.

ÊTRE GARDIEN DE LA DÉMARCHE

Le rôle du gardien de la démarche



Des questions qui se posent

Lors du forum sur les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins en mai 2012, des questions ont été soulevées sur la façon dont nous allons procéder pour mieux travailler ensemble.

- Comment garder à jour l'information contenue dans les outils de concertation?
- Aurons-nous de l'accompagnement pour utiliser les outils de concertation?
- Comment pourrons-nous suivre les activités du Comité Concertation Vigie et Liaison et des autres lieux de concertation?

À qui s'adresse cet outil?

- Aux personnes ressources, aux agents de soutien ou aux agents de développement qui animent les lieux de concertation.

Thèmes abordés dans cet outil

- Le rôle du gardien de la démarche.
- Les tâches à accomplir.

L'importance d'identifier un gardien de la démarche dans les lieux de concertation

Il s'agit d'un moyen concret pour :

- Contribuer à la mise en place de pratiques permettant de mieux se concerter.
- S'assurer que les membres des différents lieux de concertation soient informés sur une base régulière de l'évolution de la démarche.
- Garder à jour les informations sur les différents lieux de concertation.
- Soutenir et bonifier les pratiques de concertation en favorisant l'utilisation des outils développés et la participation aux activités organisées dans le cadre de la démarche.
- Favoriser l'intégration des travaux des lieux de concertation dans le développement d'une vision commune du territoire.
- Disposer d'un canal de communication entre les lieux de concertation et le Comité Concertation Vigie et Liaison.

Aide-mémoire

Nom de lieu de concertation : _____

Année d'activité : _____

LES INCONTOURNABLES			
Tâches	Échéancier	Planification	Accompli
En lien avec la démarche en général			
Faire inscrire un point sur la démarche à l'ordre du jour de chaque rencontre.	À chacune des rencontres		
Transmettre de l'information sur les activités organisées et susciter la participation.	En cours d'année		
En lien avec la fiche descriptive			
Mettre à jour les informations contenues dans la fiche descriptive	En début d'année		
Faire valider le contenu de la fiche descriptive par les membres.	En début d'année		
Transmettre la fiche descriptive à l'agente de soutien à la concertation.	En début d'année		
En lien avec la diffusion d'informations (site internet et infolettre)			
Transmettre la liste à jour des membres et leur adresse courriel à l'agente de soutien à la concertation.	En début d'année		
Convenir avec les membres des documents qui seront déposés sur le site internet.	En début d'année		
Faire parvenir les documents destinés au site web à l'agente de soutien à la concertation.	À chacune des rencontres		
À propos des pratiques de concertation			
S'assurer que le lieu de concertation a des objectifs annuels et un plan d'action.	En début d'année		
S'assurer que le lieu de concertation prévoit des mécanismes annuels d'appréciation et d'évaluation.	À la fin de l'année		
À propos de l'utilisation des outils			
Transmettre de l'information sur les outils disponibles.	En cours d'année		

SELON LA RÉALITÉ DU LIEU DE CONCERTATION			
Tâches	Échéancier	Planification	Accompli
En lien avec la diffusion d'informations (site internet et infolettre)			
Inciter le lieu de concertation à faire part de ses nouvelles et de ses projets dans l'infolettre.	À chacune des rencontres		
Présenter ces informations dans le format requis pour la section Nouvelles du site Internet.			
Faire parvenir les informations à l'agente de soutien à la concertation.			
À propos de l'utilisation des outils			
Proposer l'activité de déploiement des outils. Voir l'annexe 1.			
Effectuer un suivi de l'activité de déploiement des outils (petit devoir).			
Proposer l'utilisation de certains outils en fonction de la réalité du lieu de concertation. <i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> • La composition. • La délégation des membres. • L'accueil des nouveaux membres. • Le mode de fonctionnement. 			

Autres actions ou commentaires :
